

## 260 Vedette – Lieu d'édition

### Définition

Cette zone contient, sous forme de vedette uniforme, un nom de lieu d'édition, de publication, de production, etc. On peut y insérer un nom de pays, d'état ou de province, de comté et/ou de ville.

### Occurrence

Facultative. Rappel : une notice d'autorité doit contenir une zone appartenant au bloc 2XX.  
Répétable pour des formes de la vedette qui diffèrent par l'écriture.

### Indicateurs

Indicateur 1	blanc	Non défini
Indicateur 2	blanc	Non défini

### Sous-zone(s)

Sous-zone(s) de données

\$a	Pays ou état fédéral Non répétable.
\$b	Province, état fédéré ou région Non répétable.
\$c	Comté ou département Non répétable.
\$d	Ville Non répétable.

Sous-zone(s) de contrôle

\$7	Écriture de catalogage et écriture de la racine de la vedette Voir <i>supra</i> la présentation des sous-zones de contrôle. Non répétable.
\$8	Langue de catalogage et langue de la racine de la vedette Voir <i>supra</i> la présentation des sous-zones de contrôle. Non répétable.

### Remarque(s) sur le contenu de la zone

La zone contient la forme retenue pour un lieu d'édition, de publication, de production, etc., établie selon les règles utilisées par l'établissement qui a créé la notice. Elle peut comporter un nom de pays, d'état, de région ou de province, de comté, de département et/ou de ville.

### Zone(s) connexe(s)

460	Forme rejetée – Lieu d'édition
560	Forme associée – Lieu d'édition
760	Forme parallèle – Lieu d'édition

**Exemple(s)**

- EX 1 ■ 260 ## \$aUnited States\$bAlabama\$dMontgomery
- EX 2 ■ 260 ## \$dRoma
- EX 3 ■ 260 ## \$aUnited States\$bVirginia\$cPrince William County\$dHaymarket
- EX 4 ■ 260 ## \$aItalia\$dVenezia
- EX 5 ▲ 260 ## \$aFrance\$dQuimper
- EX 6 ▲ 260 ## \$aFrance\$bMidi-Pyrénées\$cAriège\$dSaint-Girons
- EX 7 ▲ 260 ## \$aSuisse\$bNeuchâtel  
*Le lieu de publication se trouve dans le canton de Neuchâtel*
- EX 8 ▲ 260 ## \$aSuisse\$dNeuchâtel  
*ou*  
260 ## \$aSuisse\$bNeuchâtel\$dNeuchâtel  
*Le lieu de publication est la ville de Neuchâtel*